

*Initiatives ministérielles*

Les défenseurs du système de soins de santé de la Colombie-Britannique disent plus loin que le gouvernement fédéral a adopté, en 1966, une loi sur l'assurance-maladie aux termes de laquelle il convenait de financer la moitié du coût des régimes d'assurance-maladie provinciaux. Dans les six années qui ont suivi, toutes les provinces se sont dotées d'un régime d'assurance-maladie. Ce sont des normes nationales qui sont si importantes qu'elles doivent faire l'objet de discussions dans le cadre des négociations constitutionnelles. Nous devons faire en sorte qu'elles soient maintenues dans nos programmes futurs.

Le régime d'assurance-maladie compte parmi les plus importants programmes sociaux du Canada. Il fait la fierté des Canadiens et constitue un trait distinctif de notre pays. Il est un objet de fierté et contribue à consolider l'unité canadienne. Une unité qu'effrite ce même projet de loi. Je sais que ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Nous sommes fiers de posséder le meilleur régime d'assurance-maladie au monde. Par comparaison, aux États-Unis, plus de 30 millions de personnes n'ont pas droit à l'assurance-maladie alors qu'au Canada, tout le monde en bénéficie. Certains diront: «Oh! c'est trop cher.» Par contre, quand on examine les faits, les Canadiens consacrent 9 p. 100 de leur produit intérieur brut aux soins de santé alors que les États-Unis y affectent près de 12 p. 100 du leur.

Sur le plan économique, c'est très, très juste. Nous devons rejeter ce projet de loi. Mon collègue a présenté des amendements pour tenter d'adoucir l'effet de ce projet de loi. La situation est déplorable. Je regrette de ne pas avoir le temps d'aborder la question de l'enseignement postsecondaire.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de participer, même brièvement, au débat sur ce projet de loi très important.

Le gouvernement s'en sert pour gruger le système de santé et d'enseignement postsecondaire que nous avons mis en place au Canada. Comme ma collègue de Vancouver—Est l'a mentionné, il gruge ce système d'une façon très sournoise.

Savez-vous pourquoi il agit d'une façon aussi sournoise? Examinons un peu l'effet qu'aura cette mesure législative d'à peine six pages. Je parle des six pages du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991. Malheureusement, ces six pages résument ce que le gouvernement fait

du système de santé et d'enseignement postsecondaire du Canada. Les ministériels devraient avoir honte de présenter ce genre de mesure à la Chambre.

Je sais que les députés néo-démocrates sont ici aujourd'hui pour débattre ce projet de loi et défendre notre régime d'assurance-maladie, l'une des raisons essentielles pour lesquelles le Canada est un merveilleux pays où il fait si bon vivre.

J'invite nos vis-à-vis qui critiquent tant l'assurance-maladie et tous les avantages qu'elle rapporte, à aller aux États-Unis et à déchirer leur carte d'assurance-maladie. Je les mets au défi de le faire. Bien sûr, ils n'en feront rien. Nous devons défendre l'assurance-maladie contre ce gouvernement et d'autres partis qui font tout en leur pouvoir pour la détruire.

Il y a deux autres questions importantes au sujet de ce que le gouvernement fait et de la politique qu'il poursuit. Tout a commencé sous les libéraux, en 1977, lorsqu'ils ont décidé de modifier le système, afin que certains transferts du gouvernement fédéral aux provinces n'aient plus à être affectés exclusivement à l'enseignement postsecondaire et à la santé; ils ont introduit alors la notion de financement global. Fondamentalement, les provinces peuvent dépenser cet argent selon leurs propres priorités.

D'aucuns prétendent que certains gouvernements provinciaux utilisent les crédits destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire pour construire des routes et le reste. Le gouvernement précédent de la Colombie-Britannique, les cousins des conservateurs dans cette enceinte, aurait utilisé à l'époque une partie de l'argent en question pour financer des projets bidons comme le Coquihalla et d'autres programmes du genre.

Afin d'éclaircir la situation, dans le cadre d'un débat à la Chambre sur le même sujet, j'ai demandé au secrétaire d'État de l'époque s'il pouvait nous garantir, ainsi qu'aux Canadiens, que l'argent versé par le gouvernement fédéral au chapitre de la santé et de l'enseignement avait bien été consacré aux programmes en question. Le secrétaire d'État a déclaré alors que c'était bien le cas et que nous devions lui faire confiance à ce sujet.

Si les Canadiens, c'est-à-dire les contribuables, savaient que le gouvernement du Canada transfère aux provinces des milliards de dollars et pourtant que le ministre responsable était incapable de dire à la Chambre, avec certitude, que l'argent allait servir à la santé et à l'enseignement, je pense qu'ils exigeraient du Parlement qu'il rende des comptes et qu'il leur dise ce qu'il a l'intention de faire.